


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 09 avril 2019</p>	<p>Envoyé en préfecture le 18/04/2019 Reçu en préfecture le 18/04/2019 Affiché le  ID : 074-200070852-20190409-CIAS_15_2019-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CIAS-15/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 2 avril 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Céline FILET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT, Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Marc COUZON, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à M. COUZON), Monsieur Jean-Pierre LONG (pouvoir à M. FONTE).</p> <p>M. Jean VIOLLET est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - Budget Principal CIAS

Monsieur Le Vice-Président donne lecture des résultats de fonctionnement du Compte Administratif de 2018. Il est demandé au Conseil d'Administration de confirmer l'affectation anticipée du résultat décidé en conseil d'administration du 6 février 2019.

Après avoir examiné le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 32 322,97€
- Un déficit d'investissement de 5 945,73€

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter en 2019 le résultat de fonctionnement 2018 comme suit

En investissement à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 32 322,97€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT**